

Ajournement

incultes. S'il n'y a pas de semailles, cette assurance est à la disposition des fermiers. Certains l'utilisent ici.

Le député a fait allusion aux personnes qui depuis longtemps trouvaient l'AAP indispensable. L'AAP a été établie il y a longtemps pour répondre à un besoin précis. Elle y a bien répondu, mais la situation a changé et maintenant, elle ne fait plus l'affaire. Je recommande vivement au député d'étudier les avantages de l'assurance-récolte. Il conviendra, j'en suis sûr, qu'elle offre une meilleure protection que l'AAP. Le député l'a déjà dit, mais je cite de nouveau un extrait du communiqué de presse:

L'assurance-récolte existe dans tout le Manitoba, la Saskatchewan, et dans la région de Peace River en Colombie-Britannique. En Alberta seulement, certaines régions n'ont pas l'assurance-récolte mais elles auront l'AAP en 1973.

● (2210)

Le député n'a pas à s'inquiéter; aucun agriculteur n'a été laissé sans protection à moins qu'il ne l'ait expressément voulu. La caisse, à laquelle le peuple canadien a contribué, étant donné que le Trésor fédéral y contribue, sera utilisée de la façon la plus adéquate pour aider ceux qui sont dans le plus grand besoin.

LA MAIN-D'ŒUVRE—LE PROJET DE FUSIONNEMENT DU PIL ET DU PP-J—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, le 5 juillet j'ai demandé au secrétaire d'État (M. Faulkner) s'il pouvait dire à la Chambre à quels critères on recourt pour en arriver à une décision au sujet du programme Perspectives-Citoyens, auquel, comme l'a dit précédemment le ministre, le gouvernement songeait pour fusionner le PIL et le PP-J.

Le ministre n'a pas pleinement répondu à ma question et voilà pourquoi j'y reviens ce soir. Cette question mérite beaucoup plus d'attention qu'on ne lui en a accordée jusqu'ici à la Chambre. Les deux programmes représentent maintenant des millions de dollars. Ils ont été institués par le gouvernement il y a environ deux ans, comme programmes temporaires, pour aider à remédier au chômage. Ces projets étaient destinés à susciter des emplois et devaient être provisoires; ces derniers mois, nous avons reçu des griefs de la part de gens atteints par l'interruption de quelques-unes de ces subventions et la désorganisation qui en est résultée.

Or on s'achemine actuellement vers ce qui me semble une permanence provisoire. Bien que créés pour aider à remédier au chômage, ces programmes semblent devoir s'inscruster dans la structure du gouvernement, être acceptés de façon permanente sans que la Chambre approuve officiellement, autant que je sache, l'idée que des programmes d'urgence destinés à susciter des emplois soient maintenus de façon permanente.

M. Maurice Western disait dernièrement à ce sujet dans la *Free Press* de Winnipeg:

Chose mystérieuse, le gouvernement fédéral semble de moins en moins empressé à se départir de ses programmes d'urgence... Abolir des programmes, une fois qu'ils font partie de l'État providence, cela favoriserait les critiques des milieux politiques; aussi, comme la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, ils doivent devenir permanents, quoi qu'il arrive.

C'est ce que je pense. Voici la question fondamentale à laquelle il faudrait répondre: ces programmes sont-ils vraiment destinés à remédier au chômage ou sont-ils en voie de dépasser leur objectif, c'est-à-dire de trouver leur justification dans la valeur sociale qu'ils représentent pour la collectivité sur le plan social?

[M. Whelan.]

Je demanderais au ministre de nous dire si, à son avis, les programmes PIL et Perspectives-Jeunesse sont justifiés parce qu'ils constituent une solution au chômage ou parce qu'ils apportent une contribution sociale aux collectivités où ils sont réalisés. Sans une réponse à cette question, nous ne pourrions prendre une décision valable à la Chambre sur l'idée d'un programme permanent de Perspectives-Citoyens.

A mon avis, les programmes PIL et Perspectives-Jeunesse, sous leur forme actuelle devraient être abandonnés car ils accroissent la dépendance de la population envers le gouvernement. J'estime que le rôle du gouvernement est de créer un climat économique où les emplois deviendront abondants, où les perspectives économiques seront bonnes et où le pays connaîtra un cours normal des affaires. Le gouvernement fédéral ne devrait pas avoir à instituer des programmes de plusieurs millions de dollars qui sont souvent dirigés dans un sens politique absolument inacceptable. Nous en avons vu certains exemples dans le cadre du programme Perspectives-Jeunesse. Je pense que le principe des perspectives ouvertes aux gens n'a de valeur que s'il aide les jeunes à adopter une carrière.

Cet argent devrait être versé à des institutions existantes et non pas donné au hasard à des jeunes pour qu'ils l'utilisent à leur guise même si leurs programmes sont surveillés par le gouvernement. Les dépenses gouvernementales montent en flèche. Nous en sommes maintenant à 20 milliards. Viendra un moment où nous devrons donner un coup de frein et cesser d'augmenter le nombre des programmes gouvernementaux, d'alourdir la fiscalisation et de rendre nos concitoyens encore plus dépendants du gouvernement fédéral.

Si nous n'en sommes pas encore là nous y serons très rapidement du fait des lourdes charges imposées à la vaste majorité de la population qu'on surimpose pour faire face aux dépenses excessives du gouvernement fédéral.

Il incombe au ministre de nous informer de ses critères afin que nous puissions décider si ces programmes d'emploi méritent plus ample considération. Dans leur forme actuelle, il faudrait les supprimer car on ne peut permettre au gouvernement d'échapper à sa responsabilité envers nos concitoyens et à son devoir qui est d'offrir des emplois permanents. Les programmes d'emploi exigent un examen très approfondi et il faut que le gouvernement nous révèle ses critères afin que nous puissions y procéder maintenant.

[Français]

M. Gilles Marceau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le président, la question posée par mon honorable ami, telle que rapporté au compte rendu officiel des Débats de la Chambre, comportait tellement de points et d'aspects qu'il était difficile de savoir dans quelle direction porteraient ses coups, et il est étrange, à cette période-ci de nos travaux, que celui qui pose la question dispose de sept minutes et que celui qui y répond, ne dispose que de trois minutes. Je ne pense pas que l'on puisse, pendant un aussi court laps de temps, donner une réponse appropriée à tous les aspects intéressants de la question que mon honorable ami a posée. Je vais donc me limiter à un seul point, espérant qu'il comprendra la situation, et j'essaierai de transmettre au ministre ses commentaires, pour qu'il donne une réponse peut-être un peu plus appropriée et un peu plus complète aux aspects de la question qu'il a soulevée.